

Paris, le 1<sup>er</sup> août 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Paiement redistributif : une pause sage et responsable

Le Président de la République s'était engagé à une évaluation des impacts de la « prime aux 52 hectares », lors de son discours à Cournon en 2013.

Cette nouvelle mesure de la PAC 2015-2020 prévoyait une augmentation graduelle du prélèvement dans le budget du premier pilier de la PAC, passant de 50/0 en 2015 à 20<sup>0</sup>/0 en 2018 (10<sup>0</sup>/0 en 2016, et initialement 15<sup>0</sup>/0 en 2017), afin d'appliquer une surprime aux 52 premiers hectares.

Le Ministre de l'Agriculture vient de rendre public un communiqué actant une pause dans le paiement redistributif, en maintenant un pourcentage de 100/0 pour la campagne 2017. La FNSEA salue une décision sage et responsable.

L'engagement du Président de la République a été tenu à trois niveaux :

- La situation économique préoccupante de l'agriculture mérite de l'équilibre et de l'apaisement ;
- La situation administrative soumise à des mécanismes compliqués nécessite des adaptations et des simplifications ;
- La situation sociale et humaine des agriculteurs demande simplement du pragmatisme, en tenant compte de la réalité de leur métier et des aléas qu'ils subissent.

Une évaluation annoncée en octobre 2017 permettra de faire le point sur l'équilibre de la répartition des aides de la PAC.

Contact presse

FNSEA Thomas

53834706-tnomas-tene@fnsea.fr

@FNSEA

